

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.089**Séance du **VINGT CINQ AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 19 août 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES-CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, PAILLASSON, RICHARD

8 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Christine MOUCHET, Maurice BERTRAND à Pascale PELLIER, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Pier-Luigi BARBERIS à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE, Marc ROGUET à Fabienne PICHAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°11B : Faux Plafonds– Avenant n°2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2024 attribuant le lot n°11B « Faux Plafonds » à l'entreprise MENUISERIE DE BATIMENT ROUX FRERES pour un montant de 498 622,08 € HT, soit 598 346,50 € TTC ;

Vu la délibération n°2024.099 du Conseil municipal du 25 novembre 2024 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°2025.078 du Conseil Municipal du 21 juillet 2025, autorisant la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot n°11B « Faux Plafonds », notifié le 04 janvier 2025 à l'entreprise MENUISERIE DE BATIMENT ROUX FRERES ;

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative (FTM) 11B-001 par le maître d'œuvre, concernant l'ajout de caissons complémentaires pour masquer des gaines et s'éloigner des baies vitrées ;

N° 2025.089

Considérant que l'avenant n°2 entraîne une plus-value de 4 421,20 € HT, soit 5 305,44 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 498 622,08 € HT, soit 598 346,50 € TTC ;

Considérant que les avenants n°1 et 2 entraînent une plus-value de 4 421,20 € HT, soit de 0,89 % du montant initial ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 503 043,28 € HT, soit 603 651,94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 août 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE




Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/08/2025




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.